

# ÉCOLE DES

Une formation de référence

# PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ



## Stéphane BRACONNIER

Président de l'École des PPP et Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas), Partenaire fondateur de l'École



Le défi des prochaines années est la mise en place des services publics et infrastructures attendus par les citoyens et usagers, au titre notamment des engagements du « Grenelle de l'environnement » et des politiques européennes, dont la stratégie de Lisbonne. Alors que la crise actuelle amplifie les contraintes sur les finances publiques, l'efficacité de la dépense doit être érigée en principe d'action orientant chaque décision prise par les pouvoirs publics. Les contrats

globaux public-privé (contrat de partenariat, BEA, BEH, AOT-LOA), dont le développement répond à la demande exprimée le 1<sup>er</sup> octobre 2007 par le Président de la République, qui appelait à la mise en place « d'un plan de stimulation des partenariats public-privé », et les délégations de service public (DSP), offrent des solutions adaptées pour nombre de projets publics en termes d'intégration de différents métiers, de coûts complets, de long terme, de partage et de gestion des risques, de qualité et de performance des services rendus.

Ces montages permettent également l'accès au savoir-faire et au financement privé. Encore faut-il être en mesure d'apprécier l'opportunité de tels montages et d'en maîtriser les étapes de conception et de pilotage. La qualité des équipes du donneur d'ordre public conditionne une grande part du succès des futurs contrats globaux : un partenaire public qui a compris la nécessité du changement de posture, « faire faire au lieu de faire », et qui dispose des compétences nécessaires au montage, au contrôle et au suivi est indispensable à la réussite d'un contrat public-privé.

Partant du constat de la nouveauté de ces missions pour la plupart des cadres dirigeants, les partenaires de l'École des PPP, réunis à l'initiative de l'IGD, ont souhaité développer une offre de formation permettant une montée en compétence rapide des responsables de ces dossiers, notamment les représentants des personnes publiques.

Le succès rencontré par l'École, tant dans ses cycles de base que dans ses formations dédiées, atteste de sa pertinence et encourage l'équipe pédagogique à poursuivre sa mobilisation au service du développement de la formation, enjeu majeur pour l'avenir des PPP en France et à l'étranger.

## LES PARTENAIRES FONDATEURS



**Pierre Van de Vyver**  
Délégué général de l'IGD, Président fondateur de l'E-PPP

Le développement des contrats globaux, répondant à la demande exprimée le 1<sup>er</sup> octobre 2007 par le Président de la République, implique un effort de formation de tous les acteurs. Leurs représentants, réunis au sein de l'Institut de la Gestion Déléguée, ont estimé prioritaire la mise en place d'une formation facilitant l'appropriation de cet outil et l'amélioration de l'efficacité des services publics. L'IGD s'est donc mobilisé pour réunir les partenaires fondateurs et j'ai eu le plaisir d'être le premier Président de l'École des PPP.



**Michel Lyonnet du Moutier**  
Professeur Paris Ouest et École des Ponts

L'université Paris Ouest dispose de compétences reconnues dans l'enseignement et la recherche sur les PPP, au sein de plusieurs de ses pôles (droit, économie, gestion), notamment dans le master financement de projets - financements structurés ; elle s'est naturellement jointe à la création de l'École des PPP car il semble important de participer à la formation aux PPP des acteurs de l'investissement public.



**Dominique Schwartz**  
Professeur ParisTech -ENPC

Dans le cadre de mes responsabilités au sein du collège économie, gestion, finance de l'École des Ponts, j'ai fait venir Michel Lyonnet du Moutier pour y développer un enseignement sur le thème plus général du financement de projet. Nous avons ensuite créé un master commun École des Ponts-Université de Nanterre, financement de projet-financements structurés. Quand la création de l'École des PPP a été envisagée, il allait de soi que l'École des Ponts devait y être associée, et aujourd'hui son émanation, Ponts-Formation-Editions est en passe de devenir un partenaire privilégié, renforçant la capacité d'ingénierie pédagogique de l'École des PPP.



**François Bergère**  
Secrétaire général de la MAPPP

La conduite d'un projet en PPP nécessite à la fois une connaissance générale de ce type de contrat global et la maîtrise de nombreux concepts. Au sein de la MAPPP, nous constatons l'importance, côté public, d'une équipe qualifiée pour assurer la conception, le suivi d'un projet et maîtriser la nouvelle logique induite par un PPP. S'exprimer en terme de besoin et non plus de moyens, penser dans la durée, maîtriser la répartition des risques... En mettant en place cette formation nous nous sommes efforcés d'intégrer l'ensemble de ces exigences.

## L'ÉCOLE DES PPP

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

L'École des PPP est une association loi de 1901. Elle est le fruit d'un partenariat entre la Mission d'Appui à la réalisation des contrats de partenariats (MAPPPP), l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), les Universités Paris II (Panthéon-Assas), Paris X (Paris Ouest Nanterre) et l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ParisTech).

A travers l'association, les partenaires ont pour objectif de mettre en commun leur savoir-faire et leur expérience de haut niveau des contrats de long terme pour contribuer à la montée en compétence des acteurs publics et privés souhaitant s'engager dans la voie du partenariat public-privé. L'objectif n'est pas de former des experts des contrats globaux de long terme, mais de donner aux stagiaires les clés leur permettant de comprendre les différents acteurs (autorité organisatrice, opérateur, financeur, assistant à maîtrise d'ouvrage technique, juridique ou financier) d'un tel contrat et donc de pouvoir participer ou animer l'équipe projet, ce grâce à une pédagogie associant les sessions théoriques et les illustrations sur des cas pratiques.

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

En 64 heures, à raison de 4 heures par semaine de janvier à mai :

- **Situer** les contrats globaux dans le panorama de la commande publique
- **Connaître** le cadre juridique des contrats globaux
- **Identifier** les outils d'évaluation économique
- **Comprendre** les techniques de montage financier des projets
- **Être capable** de constituer et d'animer des équipes dédiées au montage et au suivi des projets
- **Diffuser** le retour d'expérience
- **Améliorer** la compréhension mutuelle entre acteurs publics et privés pour des partenariats gagnant-gagnant

### LES PUBLICS VISÉS :

- Les directeurs juridiques, financiers, immobiliers et techniques des **administrations d'Etat**, des **collectivités territoriales** et de leurs **établissements publics**.
- Les responsables immobiliers des **structures hospitalières, d'enseignement secondaire et supérieur** et du **logement social**



## NOS INTERVENANTS TÉMOIGNENT

### Jean-Baptiste Morel

Service juridique Grands projets, Colas



L'École des PPP est non seulement l'occasion d'apporter un éclairage juridique sur les partenariats public-privé français mais également de transmettre des connaissances pratiques acquises

au gré de mes expériences dans les secteurs de l'environnement puis des infrastructures de transport.

La conciliation de ces deux approches au sein de la formation me paraît essentielle. Elle permet en effet d'étudier sous un angle pratique des sujets aussi variés que la répartition des risques entre les parties, la mise en place du montage financier le plus opportun ou bien encore les risques contentieux afférents à chaque étape menant à la conclusion du contrat. J'ai par ailleurs pu constater avec plaisir que ces thèmes ont très souvent donné lieu à des échanges et débats entre les étudiants, ce qui a contribué à l'enrichissement du sujet initial.

### Olivier Miens

Directeur du pôle bâtiment, Eiffage construction



Mon intervention consiste à apporter le témoignage d'un opérateur privé ayant participé à la majorité des appels d'offres de PPP en France et en réalisant sept actuellement.

Les élèves témoignent d'un intérêt certain à l'exposé de cas concrets. Cela permet de matérialiser les apports théoriques et de mieux apprécier la survenance et la résolution de ces cas en comparaison avec les autres modes de dévolution de marchés.

Il arrive que figurent parmi les stagiaires certains acteurs des projets présentés ce qui renforce la qualité des échanges.

Il m'apparaît primordial d'accroître la connaissance du PPP des personnes publiques afin que les échanges au cours des projets se focalisent sur le traitement de points techniques précis et non sur des points dogmatiques. A ce titre, les retours d'expérience semblent fondamentaux pour les élèves.

### Jean-Yves Gacon

Directeur de projet, MAPPP

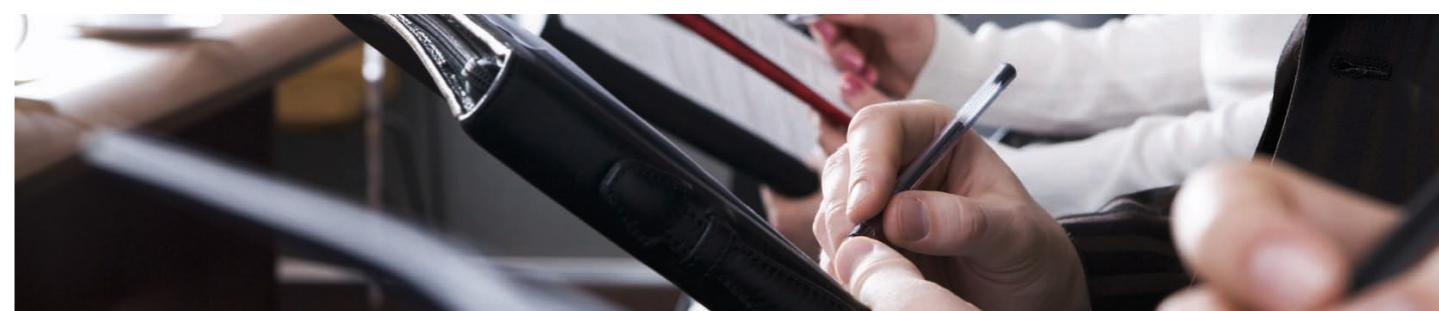


J'ai le plaisir de faire partie du corps enseignant de l'École des PPP depuis sa création. Mon cours porte sur « la pratique comptable des PPP ». J'avoue qu'il n'est

pas évident d'aborder, dans un temps relativement court, ces notions complexes, face à un panel de stagiaires très varié, venant à la fois du public et du privé.

Je suis agréablement surpris des échanges que nous pouvons avoir tout au long du cours. La session est en effet très interactive et les questions des élèves permettent de confronter la « théorie » aux problématiques concrètes, de terrain, rencontrées tant côté public que privé.

Je pense que ce modèle de formation, avec des stagiaires rassemblés en nombre limité d'horizons divers, est tout à fait adapté et illustre bien la pluralité du sujet PPP.



### LE CORPS ENSEIGNANT

- Universitaires
- Directeurs de projets à la MAPPP
- Banquiers
- Opérateurs
- Juristes d'entreprises

Il permet les approches croisées indispensables pour comprendre les contrats globaux. Les intervenants veillent à privilégier les échanges entre théorie et pratique.

### LES COURS DISPENSÉS

- Les PPP et leurs acteurs
- Économie des projets immobiliers
- Les CP et autres montages contractuels sous maîtrise d'ouvrage privée
- Les conditions de recours au CP : urgence, complexité, bilan coûts-avantages
- Analyse comparative dans l'évaluation préalable
- Répartition des risques et matrice des risques
- Analyse des conséquences fiscales du choix en faveur du CP
- Économie des contrats
- Attribution et conception des contrats
- La procédure de dialogue compétitif
- Outils financiers du financement de projet

# DES FORMATIONS SUR MESURE

L'École des PPP est également en mesure de répondre à des demandes de formations spécifiques construites à partir des modules du cycle de base. Ces formations dédiées, d'une durée de trois à cinq jours, peuvent se dérouler dans les locaux du CFP ou dans ceux du commanditaire, et leur contenu s'adapte aux attentes spécifiques du public concerné.

Par exemple en 2009, les auditeurs de la Cour des Comptes ont souhaité que l'accent soit mis sur les aspects financiers et comptables alors que les responsables des projets Campus ont bénéficié d'une formation axée sur le financement et la bancabilité des PPP en 2010.



## DES TEMPS FORTS EN MARGE DE LA FORMATION

### LES DINERS DÉBATS

Afin d'élargir les opportunités de rencontres avec les acteurs publics et privés des PPP, chaque année les stagiaires sont conviés à participer à des manifestations en relation avec la formation dispensée.

En fonction de l'actualité, il s'agit d'événements organisés spécifiquement à leur attention, à l'instar du dîner débat animé par Bertrand Fabre, rédacteur en chef du Moniteur, sur le thème « le PPP en dix questions », ou de manifestations extérieures comme la remise du rapport de la mission 2009 de la Fondation Nationale Entreprise et Performance (FNEP) « Partenariats public-privé et performance des investissements publics ».



### LA REMISE DES CERTIFICATS

La remise des certificats par le parrain de la promotion constitue toujours un temps fort qui marque la fin des rencontres hebdomadaires mais pas celle des liens personnels et professionnels qui se sont tissés au fil des sessions.

Le développement des PPP dans de nombreux domaines (ARENA, NTIC, services...) offre la possibilité de solliciter le parrainage

de personnalités fortement impliquées dans le développement et la promotion de ces partenariats, à l'image d'Hervé Novelli, secrétaire d'État, parrain de la promotion Gustave Eiffel ou de Denis Masseglia, Président du Comité National Olympique et Sportif Français, parrain de la promotion Ferdinand de Lesseps

## RENSEIGNEMENTS INSCRIPTION

**Sylvie BARTOLI**

Secrétariat de l'École des PPP

Pour tous renseignements concernant nos formations, merci de consulter notre site :

**[www.ecole-ppp.fr](http://www.ecole-ppp.fr)**

Si vous voulez vous inscrire à l'une de nos formations, vous pouvez imprimer la fiche d'inscription qui se trouve sur notre site et nous la retourner à l'adresse ci-contre, accompagnée d'une photo et des autres pièces demandées.

### CONTACT

Sylvie Bartoli

Université Paris II

Centre de Formation Permanente

4, rue Blaise Desgoffe

75006 Paris

Tél. (ligne directe) : 01 53 63 86 16

Tél. (standard) : 01 53 63 86 26

Fax : 01 53 63 86 11

Email : [bartoli@u-paris2.fr](mailto:bartoli@u-paris2.fr)



Université Panthéon-Assas